

# DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

**SIED 70**

**Syndicat intercommunal d'énergie  
du département de la Haute-Saône**

**SEANCE DU 30 MARS 2022**

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Dates de convocation et d'affichage : 11 février 2022

**PRESENTS : (11 membres)**

Mesdames Marie BRETON, Viviane CARSANA, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Jean-Luc BRULE.

**ABSENTS EXCUSÉS : (2 membres)**

Messieurs Ludovic TABIS, Patrick NECTOUX.

**ABSENTS NON EXCUSÉS : (4 membres)**

Madame Magalie ROSE, Messieurs André MARTHEY, Frédéric GUIBOURG, Jean-Noël CHAMBON.

**A DONNÉ POUVOIR : (1 pouvoir)**

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

**VOTE :**

Votants : 11 ; pour : 11 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Daniel NOURRY.

## DELIBERATION N°15

Monsieur le Président expose que l'énergie BioGaz est un levier pour la décarbonation des usages chauffage, eau chaude sanitaire et process en tertiaire sur le territoire. Cette énergie essentielle aujourd'hui et demain sur le secteur du transport routier public ou privé, répond également à l'axe mobilité décarbonée décrit dans le PCAET.

Cette production représente, à l'échelle départementale, une consommation équivalente\* à 2200 logements ou à 120 bus / cars ou encore de 60 poids lourds. (\* Hypothèses conso logt : 12 MWh/ an, bus / car : 225 MWh/ an, PL : 500 MWh/an).

Selon GRDF d'ici 2030, 96 % de la consommation des habitants de Haute-Saône sera issue de la méthanisation.

Dans ce contexte dynamique, Monsieur le Président considère qu'il est souhaitable que GRDF et le SIED 70 se rapprochent pour favoriser l'émergence des usages du GNV et du BioGNV sur le territoire du SIED 70 dans le périmètre de la Haute-Saône, en modélisant un projet déclinable sur les différents territoires.

Cette coopération passe par des phases de sensibilisation, d'enquête de territoire, d'analyse prospective et de communication qui sont définies dans le protocole d'intention présenté par Monsieur le Président.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-257004366-20220330-DELIB15BU30

Le Bureau syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** les modalités de mise en œuvre de la coopération du SIED 70 avec GRDF pour le développement du GNV et bioGNV dans les conditions indiquées dans le projet de protocole présenté par Monsieur le Président.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tous les documents qui s'y rapportent.

*PJ : Protocole d'intention GNV et Bio GNV entre GRDF et le SIED 70.*

*Pour extrait conforme,*

*Le Président,*

  


*Jean-Marc JAVAUX*

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-257004366-20220330-DEL IB15BU30